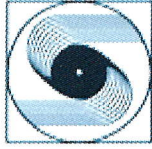


المجمع الصناعي لاسمنت الجزائر



Groupe Industriel des Ciments d'Algérie

GRUPE INDUSTRIEL DES CIMENTS D'ALGERIE

SOCIETE DES CIMENTS DE HAMMA BOUZIANE

« S.C.H.B. »

ش.ذ.ا. - رأسمالها الاجتماعي 2.200.000.000 DA SPA au capital social de:

APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT

N°06/SCM/SCHB/2023

SOCIÉTÉ DES CIMENTS DE HAMMA BOUZIANE



CAHIER DES CHARGES PRESTATION de la
RESTAURATION DU PERSONNEL DE LA SCHB
(CIMENTERIE & SIÈGE FILIALE)

S. C. H. B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Marchés

Société des Ciments de Hamma Bouziane
- SCHB -

Comité AD - HOC

Exercice 2023	
Date de parution	04 OCT. 2023
Date limite de dépôt	24 OCT. 2023
Date d'ouverture des plis	24 OCT. 2023

Sommaire

A/ CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES GENERALES

- ARTICLE 01 : OBJET
ARTICLE 02 : TEXTES DE REFERENCES ET MODE DE PASSATION.
ARTICLE 03 : CONDITIONS DE PARTICIPATION.
ARTICLE 04 : ETENDUE DE LA PRESTATION.
ARTICLE 05 : CARACTERISTIQUES DU MARCHE
ARTICLE 06 : OBLIGATIONS DU SOUMISSIONNAIRE.
ARTICLE 07 : OBLIGATIONS DU CLIENT.
ARTICLE 08 : INVENTAIRE PHYSIQUE.
ARTICLE 09 : RETENUE DE GARANTIES.
ARTICLE 10 : MODALITES DE PAIEMENT.
ARTICLE 11 : IMPOTS ET TAXES
ARTICLE 12 : REGLEMENT DES LITIGES.
ARTICLE 13 : CONSISTANCE DE LA SOUMISSION.
ARTICLE 14 : RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES,
ARTICLE 15 : ECLAIRCISSEMENT SUR LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.
ARTICLE 16 : DELAIS DE REMISE DES OFFRES ET OUVERTURE DES PLIS
ARTICLE 17 : DOCUMENTS DE RECEVABILITE.
ARTICLE 18 : CRITERES D'EVALUATION ET DE CHOIX.
ARTICLE 19 : ANNULATION OU INFRUCTUOSITE DE L'APPEL D'OFFRES.
ARTICLE 20 : ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE.
ARTICLE 21 : POSSIBILITE D'INTRODUIRE DES RECOURS.
ARTICLE 22 : ATTRIBUTION DEFINITIVE DU MARCHE.

S. C. H. B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Marchés

B/ CLAUSES DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES.

Société des Ciments de Hamma Bouziane
- SCHB -
Comité AD - HOC

ANNEXES

Le Bordereau des prix	Annexe 1
Les Moyens Humains	Annexe 2
Les Moyens Matériels	Annexe 3
Listing des Contrats conclus avec des sociétés	Annexe 4
La lettre de soumission	Annexe 5
La déclaration à souscrire	Annexe 6
La déclaration de probité	Annexe 7
La délégation de pouvoir	Annexe 8
La Fiche d'identification du soumissionnaire	Annexe 9

A/ CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES GENERALES

ARTICLE 01 : OBJET

Le présent cahier des charges, a pour objet de définir les termes et les conditions auxquels, le soumissionnaire doit se conformer, pour la PRESTATION de la restauration du personnel de la cimenterie Hamma Bouziane y compris la carrière et le siège social de la société.

ARTICLE 02 : TEXTE DE REFERENCES ET MODE DE PASSATION

Le présent cahier des charges est régi par les dispositions du manuel de procédures de passation des marchés en vigueur du Groupe GICA.

Le mode de passation du présent marché est l'Avis d'Appel d'Offres National Restreint,

ARTICLE 03 : CONDITIONS DE PARTICIPATION.

Seules les entreprises ;

- Certifiées ISO
- Spécialisées en restauration collective
- Ayant au moins cinq ans d'expérience ;
- Ayant les capacités financières nécessaires
- N'ayant aucun litige (résiliation du contrat) avec les filiales du groupe GICA
- Ne sont pas constituées d'ex employés du groupe GICA et de ses filiales ayant quitté leurs fonctions depuis une période inférieure à quatre (04) années.

Peuvent participer à cette soumission.



ARTICLE 04 : ETENDUE DE LA PRESTATION

L'étendue de la prestation consiste en la sous-traitance des services de la cantine pour la restauration sur sites, du personnel de la cimenterie Hamma Bouziane y compris la carrière et le siège social de la société estimée à :

Repas Normal :

- Cimenterie et carrière : Trois Cent (300) repas/jour en moyenne.
- Siège Filiale : Trente Cinq (35) repas/jour en moyenne.

Repas du Ramadhan :

- Cimenterie : - Cinquante (50) repas/jour (ftour) en moyenne
- Cinquante (50) repas/jour (shour) en moyenne

Société des Ciments de Hamma Bouziane



Repas Amélioré : à la demande du client

Collation : à la demande du client.

Le soumissionnaire doit tenir compte de la précision ci-après :
la préparation des repas (cuisine) se fera aussi bien au niveau de la cimenterie qu'au niveau du siège de la société.

ARTICLE 05 : CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ

S. C. H. B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Marchés

5.1 DUREE

Le marché à conclure sera un marché de deux (02) années, renouvelable une seule fois pour une période d'égale durée dans les mêmes conditions, après accord des deux parties.

5.2 CONTENU

Le marché précisera principalement les obligations suivantes :

- Le nombre de repas estimatif à servir pendant la validité du contrat,
- Le prix unitaire par type de repas,
- Les modalités de paiement,
- Les conditions de gérance de la cantine

Société des Ciments de Hamma Bouziane
- SCHB -
Comité AD - HOC

ARTICLE 06 : OBLIGATIONS DU SOUMISSIONNAIRE.

- Le soumissionnaire doit visiter les lieux où seront réalisées les prestations afin de prendre connaissance de la nature et de la consistance des locaux, installations et matériel de cuisine mis à sa disposition qui sera sanctionné par un PV de visite.
- Le soumissionnaire a l'entière responsabilité sur les locaux, installations et matériel de cuisine mis à sa disposition.
- Le soumissionnaire prendra à sa charge l'entretien et la réparation des locaux, des installations et du matériel mis à sa disposition.
- Le soumissionnaire doit assurer les repas de midi quotidiennement & éventuellement les week-ends & jour fériés ainsi que les repas du soir à la demande du client.
- Le soumissionnaire doit établir un menu hebdomadaire approuvé et respecter par les deux parties qui sera affiché à l'entrée de la cantine.
- La cantine sera ouverte pendant le mois de ramadhan pour assurer les services du « F-TOUR & S'HOURL » pour le personnel posté.
- Le soumissionnaire doit fournir au client la liste de son personnel, qui doit être doté de tenues de travail & cartes professionnelles.
- Le soumissionnaire doit prendre à sa charge les assurances notamment celles couvrant la responsabilité civile, transport ainsi que toute couverture médicale exigible par la réglementation de l'ensemble de son personnel.

- Le soumissionnaire aura à sa charge les produits d'entretien de la cantine,
- Le soumissionnaire est responsable de tout vol ou destruction du matériel mis à sa disposition.
- Le soumissionnaire et son personnel doivent se conformer strictement au règlement intérieur de la S.C.H.B.
- Le soumissionnaire prend en charge les déchets générés par la prestation objet du présent cahier des charges.
- Le soumissionnaire doit servir des repas conformes aux normes calorifiques, diététiques et hygiéniques.
- **Le soumissionnaire doit garder obligatoirement pendant 72 heures, un repas Témoin.**

ARTICLE 07 : OBLIGATIONS DU CLIENT.

S. C. H. B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Marchés

Le client mettra à la disposition du prestataire

- Les locaux.
- Le matériel de cuisine nécessaire au fonctionnement des cantines.
- Eau, électricité et gaz.
- Faciliter au soumissionnaire retenu l'accès aux locaux mis à sa disposition.

Le client se réserve le droit d'assurer quotidiennement le contrôle des produits alimentaires destinés à la cantine, leur stockage, les repas servis ainsi que l'hygiène des lieux de préparation, par le médecin de la société ou toute autre personne dûment désignée.

ARTICLE 08 : INVENTAIRE PHYSIQUE

Un inventaire physique du matériel de la cantine mis à la disposition du soumissionnaire doit se faire au début du contrat et à la fin de chaque exercice sur la base d'un PV signé contradictoirement par les deux parties.

Société des Ciments de Hamma Bouziane
- SCHB -
Comité AD - HOC

ARTICLE 09 : RETENUE DE GARANTIES

Une retenue de garantie de 5% sera opérée sur chaque facture mensuelle présentée pour paiement. Cette retenue couvre les cas de dommage des équipements et matériels de cuisine mis à la disposition du soumissionnaire, libérable à la fin de l'exercice sur la base d'un PV d'inventaire physique du matériel de la cantine signé conjointement par les deux parties et sans réserve.

ARTICLE 10 : MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement s'effectuera mensuellement sur présentation de facture et feuille d'attachement des prestations réalisées durant le mois signé par les deux parties, par virement bancaire contre une retenue de garantie de 05% libérable à la fin de l'exercice après signature du PV d'inventaire sans réserve.

Il demeure entendu que la facturation se fera séparément pour la cimenterie et le siège de la Société.

La fourniture des utilités nécessaires (eau, électricité, gaz et exploitation du matériel) seront mis à la disposition du sous-traitant et feront l'objet d'un remboursement au client d'une somme forfaitaire de :

- Siège de la Filiale : **5 000.00** DA /Mois.
- Cimenterie : **50 000.00** DA/Mois



ARTICLE 11 : IMPOTS, DROITS ET TAXES

Chacune des deux parties s'acquittera des impôts, droits et taxes exigibles au titre du contrat qui sera élaboré suite au présent cahier des charges.

ARTICLE 12 : REGLEMENT DES LITIGES

Tous litiges pouvant survenir entre les deux parties, seront réglés à l'amiable.

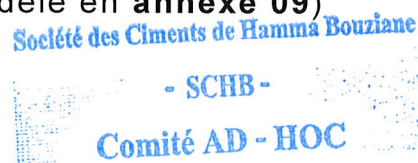
Au cas où il serait impossible de parvenir à un accord à l'amiable, les deux parties conviennent que le différend découlant sera traité devant le tribunal de Constantine.

ARTICLE 13 : CONSISTANCE DE LA SOUMISSION

La soumission en un seul exemplaire original doit comporter deux enveloppes N°1 et N°2 et devra être accompagnée des pièces exigibles et présentée dans les conditions décrites ci-dessous :

13.1 L'ENVELOPPE N°1 « Offre technique » doit renfermer les documents suivants :

- La déclaration à souscrire (selon modèle joint en **annexe 6**),
- La déclaration de probité (selon modèle joint en **annexe 7**),
- La Délégation de pouvoir autorisant le signataire de la lettre de Soumission à engager le soumissionnaire éventuellement (selon modèle en **annexe 8**),
- Fiche d'identification du soumissionnaire (selon modèle en **annexe 09**)
- Les documents sociétaires du soumissionnaire :
 - Statuts de la société.
 - Copie du Registre de commerce électronique.



- Copie électronique du NIF.
- Copie électronique du NIS.
- Extrait de rôle.
- Copie Attestation de mise à jour CNAS et/ou CASNOS.
- Copies des bilans certifiés de trois dernières années.
- Document justifiant le chiffre d'affaires (**C20**).
- Un extrait du casier judiciaire du soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'une personne physique, ou du gérant ou représentant légal lorsqu'il s'agit d'une société.
- Références bancaires (**RIB**).

- Tous les documents justifiant la qualification du soumissionnaire :
- Références et aptitudes professionnelles (Attestations de bonne exécution, copies de contrats...). **Annexe 04**
- Diplôme du chef cuisinier.
- Moyens humains. **Annexe 02**
- Moyens Matériels (Moyens propres avec documents justificatifs). **Annexe 03**
- Tout document justifiant une certification (ISO ou autres) en cours de validité

- Une copie du cahier des charges comportant le cachet humide de la société contractante paraphée par le soumissionnaire sur chaque page et signé par le soumissionnaire, portant dans sa dernière page la mention « lu et accepté »,
- Attestation de dépôt légal de comptes sociaux pour les sociétés.

13.2 L'ENVELOPPE N°2 « Offre financière » doit renfermer les documents suivants :

- La lettre de soumission, renseignée (montant total HT et TTC), signée et portant le cachet humide (selon modèle joint en **Annexe 5**)
 - Les prix Hors Taxe et TTC : **Annexe 1 : Bordereau des prix**
 - Repas normal
 - Repas du mois de Ramadhan (F'tour, S'hour).
 - Repas Amélioré
 - Collation
- Les prix sont fermes, non négociables, non révisables, et non actualisables pendant toute la durée de validité du contrat

Les deux enveloppes ci-dessus doivent être fermées, séparées et placées dans **UN PLI STRICTEMENT ANONYME** dûment fermé et ne portant que la mention :

AON Restreint N° 06/SCM/SCHB/2023

– A NE PAS OUVRIR –

Société des Ciments de Hamma Bouziane
- SCHB -
Comité AD - HOC

Toute indication sur le pli anonyme permettant l'identification du soumissionnaire entraînera automatiquement le rejet de la soumission.

Ces offres doivent être déposées à l'adresse suivante :

**SECRETARIAT DES MARCHES DE LA
SOCIETE DES CIMENTS DE HAMMA BOUZIANE-SCHB-**

Zone Industrielle Rhumel – Boussouf

CONSTANTINE – ALGERIE



Aucun pli ne devra être transmis par voie postale sous quelque forme que ce soit.

ARTICLE 14 : RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES

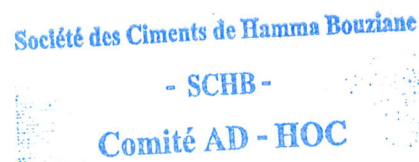
Le retrait du présent cahier des charges se fera auprès du secrétariat des marchés de la Société des Ciments de Hamma Bouziane, par le soumissionnaire ou son représentant dûment mandaté, contre le paiement d'une somme de Vingt mille dinars (**20 000,00 DA**).

ARTICLE 15 : ECLAIRCISSEMENT SUR LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRE

Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le dossier d'appel d'offre peut introduire une demande au client, par écrit, envoyée au secrétariat des marchés de la société des ciments de Hamma Bouziane au plus tard sept jours avant la date limite de remise des offres, Le client répondra par écrit, dans un délai de trois jours.

- ✓ Fax : 213 (031) 60 65 43
- ✓ Tél. : 213 (031) 60 65 39
- ✓ E-mail : contacts.schbdg@gica.dz

La réponse doit être communiquée à l'ensemble des soumissionnaires.



ARTICLE 16 : DELAIS DE REMISE DES OFFRES ET OUVERTURE DES PLIS

Les soumissions doivent être déposées au plus tard à Dix Heures (10 H 00'), Vingt et un (21) jours calendaires à compter de la date de la première parution de l'avis d'appel d'offre dans la presse nationale et /ou le BOMOP. Dépassé ce délai, toute soumission sera automatiquement irrecevable.

L'ouverture des plis, se fera au siège de la SCHB Zone Industrielle Rhumel, Boussouf – Constantine- Algérie le même jour de la date limite de la remise des offres, à 11 heures, en

présence d'un huissier de justice éventuellement et des soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés.

Si ce jour coïncide avec un jour de repos légal ou férié, la date limite de remise des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours, après la date limite de réception des offres.

S. C. H. B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Marchés

ARTICLE 17 : DOCUMENTS DE RECEVABILITE

1. Lettre de soumission renseignée, signée et portant le cachet humide.
2. Déclaration à souscrire.
3. Copie du cahier des charges comportant le cachet humide de la société contractante paraphée par le soumissionnaire sur chaque page et signé par le soumissionnaire, portant dans sa dernière page la mention lu et accepté.
4. L'offre proprement dite.

ARTICLE 18 : CRITERES D'EVALUATION ET DE CHOIX

Le choix du soumissionnaire se fera sur la base des critères ci-après :

Offre technique : (40 points)

- Conformité des documents administratifs au cahier des charges **(05 points)**.
- Références professionnelles dans le domaine de la restauration collective **(20 points)**..
- Qualification du personnel (diplômes et ancienneté) chef cuisinier, cuisinier etc. **(10 points)**.
- Moyens matériels et Humains **(05 points)**.

Le soumissionnaire sera éliminé si son offre technique totalise un nombre de point inférieur à **vingt-cinq (25) points**.

Offre financière : (60 points)

Prix proposés (60 points)

Seules les offres financières, des soumissionnaires dont les offres techniquement retenues, seront traitées par la commission d'évaluation des offres.

Société des Ciments de Hamma Bouziane
- SCHB -
Comité AD - HOC

Note Globale = Note Technique + Note Financière

ARTICLE 19 : ANNULATION OU INFRUCTUOSITE DE L'APPEL D'OFFRES

En cas de situation exceptionnelle d'annulation ou d'infructuosité, le client peut procéder à mettre terme au processus de l'appel d'offre, les soumissionnaires ne peuvent prétendre en aucune réparation de quelque nature qu'elle soit.

Le soumissionnaire ne peut prétendre à aucune indemnité dans le cas d'annulation de l'opération ou son offre ne seras pas retenue.

ARTICLE 20 : ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE

Un avis d'attribution provisoire du marché sera publié dans la presse nationale et /ou le BOMOP. Cet avis comportera les informations nécessaires ayant motivées l'attribution.

ARTICLE 21 : POSSIBILITE D'INTRODUIRE DES RECOURS

Tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès du secrétariat des marchés de la SCHB dans un délai de 10 jours à compter de la première parution de L'avis d'attribution provisoire dans la presse nationale et /ou le BOMOP.

Dépassant ce délai, aucun recours ne sera accepté.

Si ce jour coïncide avec un jour de repos légal ou férié, la date limite d'introduire un recours est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

ARTICLE 22 : ATTRIBUTION DEFINITIVE DU MARCHE

L'attribution définitive du marché est notifiée par écrit au soumissionnaire retenu avant l'expiration du délai de validité de l'offre.

Le soumissionnaire retenu pourra être éventuellement invité à négocier les articles du contrat.

A..... Le

Lu et accepté

(Nom, Qualité du signataire)

(Cachet de la société)

S. C. H. B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Marchés

S. C. H. B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Marchés

Société des Ciments de Hamma Bouziane

- SCHB -
Comité AD - HOC

B/ CLAUSES DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES.

La prestation consiste en la sous-traitance des services de la cantine pour la restauration sur sites, du personnel de la cimenterie Hamma Bouziane y compris la carrière et du siège social de la société estimée à :

Repas Normal :

- Cimenterie et carrière : Trois Cent (300) repas/jour en moyenne.
- Siège Filiale : Trente Cinq (35) repas/jour en moyenne.

Repas du Ramadhan :

- Cimenterie : Cinquante (50) repas/jour en moyenne

Repas Amélioré : à la demande du client

Collation : à la demande du Client

S. C. H. B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Marchés

➤ **CONDITIONS DE GERANCE DE LA CANTINE**

Les conditions de gérance de la cantine auxquelles le soumissionnaire doit se conformer, sont définies comme suit :

- Avoir une expérience dans le domaine de la restauration collective égale ou supérieure à Cinq (05) ans.
- Avoir un personnel qualifié dans le domaine de la restauration.
- Disposer du matériel de transport adéquat (camion frigorifique etc....).
- Disposer des capacités financières nécessaires.
- Garantir en qualité & en quantité les repas aux niveaux de l'unité Hamma Bouziane y compris la carrière et du siège de la Société.
- Les viandes rouges et blanches doivent être de production locale, fraîches et de premier choix.

➤ **COMPOSITION DU MENU ORDINAIRE :**

Le soumissionnaire doit présenter son offre sur la base du menu type suivant :

1-/ENTREE :

Chaude ou froide

- Hors d'œuvre varié ou Soupe (potagère, Frik, ...)

2-/Les Salés :

- Boureks, Pizza, Soufflet ou omelette.....)

Société des Ciments de Hamma Bouziane
- SCHB -
Comité AD - HOC

3-/ PLAT DE RESISTANCE :

- *Viande ovine ou bovine **fraiche et locale non congele et non surgele** 150 g : deux (02) fois par semaine.*
- *Volaille deux fois par semaine un quart de poulet par personne ou 150 g escaloppe de volaille*
- *Poisson frais ou abats (foie, cœur) une fois par semaine*
- *Pain*

4-/ Garnitures :

- Légumes frais de saison
- ou pomme de terre
- ou pates, riz et légumes secs.

S. C. H. B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Marchés

5-/ DESSERTS :

- 01 Fruits de saison bien calibré 05 jours par semaine
- Yaourt fruité, 01 fois par semaine
- Flan ou pâtisserie. 01 fois par semaine
- Une bouteille d'eau minérale de 1,5 Litres par Travailleur.
- Soda a la demande du client.

➤ COMPOSITION DU MENU SPECIAL RAMADHAN :

1 . FTOUR :

- Chorba (agneau) + hors d'œuvre varié + Bourek à base de viande
- Pain amélioré.
- Plat de résistance selon menu.
- Dessert de saison.
- Bouteille d'eau minérale (1,5 Litres par travailleur)
- Bouteille de jus 33 cl ou une bouteille de Soda.
- Pâtisserie orientale (Zlabia ou kalb el louz).
- Café et thé à volonté.
- Dattes

2 . SHOUR :

- Mesfouf.
- Lait Frais ou Lben.
- Steak ou Escalope avec garniture.
- Bouteille d'eau minérale (1,5 Litres par travailleur)
- Dessert de saison + flan.

Société des Ciments de Hamma Bouziane
- SCHB -
Comité AD - HOC

➤ **Le repas Amélioré : (à la demande du client).**

- Une entrée chaude ou froide
- Pizza, Soufflet, Bourek, omelette ...
- Assiette de Fromage
- Viande mechoui ou mfouar + Garniture
- Fruit + Gateau
- Eau + Canette SODA + Café + Thé.

➤ **Les Collations lors des réunions (à la demande du client).**

- Gateaux
- Pistache ou noix de cajou
- Jus + Eau
- Café + Thé

S. C. H. B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Marchés

Société des Ciments de Hamma Bouzlane

- SCHB -

Comité AD - HOC

Annexe 1
Bordereau des Prix

Désignation	Prix Unitaire H. T	Quantité	Montant Total H. T
Repas Ordinaire		335 (Repas) X 22 (Jours) X 11 (mois) X 2(ans)	162 140 PU X 162 140
Repas Spécial Ramadhan			
• Ftour		50 (Repas) X 30 (Jours) X 2(ans)	3 000 P.U X 3 000
• Shour		50 (Repas) X 30 (Jours) X 2 (ans)	3 000 P.U X 3 000
Prix Total Marché en HT			
Montant TVA (19%)			
Prix Total Marché en TTC			

- **Repas Amélioré : Prix Unitaire en hors taxes =**
- **Collation/Personne : Prix Unitaire en hors taxes =**

N.B : Lors de l'évaluation, ne seront pris en compte que les prix du repas ordinaire, Ftour et Shour.

Nom, Qualité du Signataire et Cachet du Soumissionnaire

Société des Ciments de Hamma Bouziane
- SCHB -
Comité AD - HOC

Annexe 2

Moyens Humains

Le soumissionnaire devra préciser uniquement le personnel dédié à la Société des Ciments de Hamma Bouziane (SCHB)

Fonction	Nombre	Diplôme	Tâches

Remarque : Ce Document fera partie intégrante du Contrat dans le cas où le soumissionnaire sera retenu

(Nom, qualité du signataire et cachet de la société).

Société des Ciments de Hamma Bouziane
 - SCHB -
 Comité AD - HOC

Annexe 3

Moyens Matériels

Le soumissionnaire devra préciser uniquement le Matériel destiné à la Société des Ciments de Hamma Bouziane (SCHB)

Type de Véhicule	Nombre	Observations

Remarque : Ce Document fera partie intégrante du Contrat dans le cas où le soumissionnaire sera retenu

Société des Ciments de Hamma Bouziane

- SCHB -

Comité AD - HOC

(Nom, qualité du signataire et cachet de la société).

Annexe 4

Expérience Professionnelle

Le soumissionnaire devra préciser les Contrats Conclus avec les Sociétés Algériennes.

Société	Du Année	Au Année	Observations

Remarque : La SCHB se réserve le droit de contacter les sociétés mentionnées sur ce Document (Nom, qualité du signataire et cachet de la société).

ANNEXE 5
LETTRE DE SOUMISSION

S. C. H. B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Marchés

(sur papier à en-tête du soumissionnaire)

Je soussigné(e),

Nom et prénom :

Profession

Demeurant à :

Agissant au nom et pour le compte de :

Inscrit(e) au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou autres (à préciser) de :

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché et après avoir apprécié, à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des prestations à exécuter :

Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marché.

Me soumetts et m'engage envers

A exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des charges et moyennant la somme de (indiquer le montant du marché en dinars et, le cas échéant, en devises étrangères, en chiffre et en lettre, et en hors taxes et en toutes taxes) :

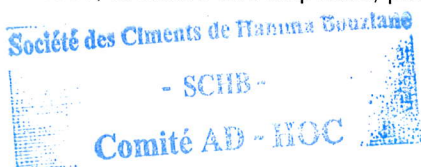
.....
.....

M'engage à exécuter le marché dans un délai de : (indiquer le délai en chiffre et en lettre) :

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire N° auprès :

Adresse : Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifié, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.



Fait à le

(Nom, qualité du signataire et cachet de la société).

NB : en cas de groupement, le chef de file doit mentionner qu'il agit au nom du groupement et préciser la nature du groupement (conjoint ou solidaire).

ANNEXE 6

(sur papier à en-tête du soumissionnaire)

S. C. H. B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Marchés

DECLARATION A SOUSCRIRE

Dénomination de la société :

Ou raison sociale :

Adresse du siège social :

Forme juridique de la société :

Montant du capital social :

Numéro et date d'inscription au registre du commerce :

Wilaya où seront exécutées les prestations objet du marché:

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du ou des responsables statutaires de la société et des personnes ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché:

Le déclarant atteste que la société est qualifiée et/ou agréée par un organisme spécialisé à cet effet, lorsque cela est prévu par des textes réglementaires :

Dans l'affirmative : (indiquer l'organisme qui a délivré le document, son numéro, sa date de délivrance et sa date d'expiration) :

Le déclarant atteste que la société a réalisé pendant les trois dernières années un chiffre d'affaires annuel moyen de : (indiquer le montant du chiffre d'affaires en chiffres et en lettres) :

Existe-il des privilèges et nantissement inscrits à l'encontre de l'entreprise au Greffé du tribunal, section commerciale ? :

Dans l'affirmative: (préciser la nature des privilèges et nantissement et identifier le tribunal) :

Le déclarant atteste que la société n'est pas en état de faillite, de liquidation ou de cessation d'activité :

Le déclarant atteste que la société ne fait pas l'objet d'une procédure de déclaration de faillite, de liquidation ou de cessation d'activité :

La société est-elle en état de règlement judiciaire ou de concordat ? :

Dans l'affirmative : (identifier le tribunal et indiquer la date du jugement ou de l'ordonnance, dans quelles conditions la société est-elle autorisée à poursuivre son activité et le nom et l'adresse du syndic de règlement judiciaire) :

La société fait-elle l'objet d'une procédure de règlement judiciaire ou de concordat ? :

Dans l'affirmative : (identifier le tribunal et indiquer la date du jugement ou de l'ordonnance, dans quelles conditions la société est-elle autorisée à poursuivre son activité et le nom et l'adresse du syndic de règlement judiciaire) :

La société a-t-elle été condamnée en application des dispositions de l'ordonnance n° 03-03 du 19 juillet 2003, modifiée et complétée, relative à la concurrence ? :

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date de la décision) :

Le déclarant atteste que la société est en règle avec ses obligations fiscales parafiscales et l'obligation de dépôt

légal de ses comptes sociaux :

La société s'est rendue coupable de fausses déclarations ? :

Dans l'affirmative : (préciser à quelle occasion, la sanction infligée et sa date) :

La société a-t-elle fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant un délit affectant sa probité professionnelle ? :

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date du jugement) :

La société a-t-elle fait l'objet de décision de résiliation aux torts exclusifs, par des maîtres d'ouvrage ? :

Dans l'affirmative : (indiquer les maîtres de l'ouvrage concernés, les motifs de leurs décisions, si il y a eu recours auprès de la commission nationale des marchés compétente, ou de la justice et les décisions ou jugements et leur date) :

La société est-elle inscrite sur la liste des opérateurs économiques interdits de soumissionner aux marchés publics, prévue à l'article 61 du décret présidentiel n° 10-236 du 28 Chaoual 1431 correspondant au 7 octobre 2010, modifié et complété, portant réglementation des marchés publics ? :

Dans l'affirmative : (indiquer l'infraction et la date d'inscription à ce fichier) :

La société est-elle inscrite au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ? :

Dans l'affirmative : (préciser l'infraction et la date d'inscription à ce fichier) :

La société a-t-elle été condamnée pour infraction grave à la législation du travail et la sécurité sociale ? :..... Dans l'affirmative : (préciser l'infraction, la condamnation et la date de la décision) :

La société, lorsqu'il s'agit de soumissionnaires étrangers, a-t-elle manqué au respect de l'engagement d'investir prévu à l'article 24 du décret présidentiel n° 10-236 du 28 Chaoual 1431 correspondant au 7 octobre 2010, modifié et complété, portant réglementation des marchés publics ? :

Dans l'affirmative : (indiquer le maître de l'ouvrage concerné, l'objet du marché, sa date de signature et de notification et la sanction infligée) :

Indiquer le nom, le(s) prénom(s), la qualité, la date et lieu de naissance et la nationalité du signataire de la déclaration :

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Je certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66 -156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Société des Clients de Hamma Bouziane
- SCHB -
Comité AD - HOC

Fait à le

(Nom, prénom, qualité du signataire et cachet de la société)

NB : en cas de groupement, chaque membre doit fournir sa propre déclaration à souscrire. Le chef de file doit mentionner qu'il agit au nom du groupement et préciser la nature du groupement (conjoint ou solidaire).

ANNEXE 7

(sur papier à en-tête du soumissionnaire)

DECLARATION DE PROBITE

S. C. H. B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Marchés

Je soussigné(e)

Nom et prénom :

Agissant au nom et pour le compte de :

Je déclare sur l'honneur que ni moi, ni l'un de mes employés, représentants ou sous traitants, n'avons fait l'objet de poursuites pour corruption ou tentative de corruption d'agents publics.

M'engage à ne recourir à aucun acte ou manœuvre dans le but de faciliter ou de privilégier le traitement de mon offre au détriment de la concurrence loyale.

M'engage à ne pas m'adonner à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui-même ou pour une autre entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la conclusion ou de l'exécution d'un marché, contrat ou avenant.

Déclare avoir pris connaissance que la découverte d'indices de partialité ou de corruption avant, pendant ou après la procédure de conclusion d'un marché, contrat ou avenant constituerait un motif suffisant pour annuler le marché, le contrat ou l'avenant en cause, elle constituerait également un motif suffisant pour prendre toute autre coercitive, pouvant aller jusqu'à l'inscription sur la liste d'interdiction des opérateurs économiques de soumissionner aux marchés publics. La résiliation du marché ou du contrat et/ou l'engagement de poursuites judiciaires.

Je certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66 -156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Société des Ciments de Hamma Bouziane
- SCHB -
Comité AD - HOC

Fait àle :

Le soumissionnaire

(Nom, prénom, qualité du signataire et cachet de la société)

NB : en cas de groupement, chaque membre doit fournir sa propre déclaration de probité. En cas de sous-traitance, chaque sous traitant doit fournir sa propre déclaration de probité.

ANNEXE 8

DELEGATION DE POUVOIR

Je Soussigné (NOM, Prénom, Fonction) :

De la société :

Forme juridique de la Société :

Au capital Social de (Montant du Capital) :

Adresse du Siège Social :

Agissant en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par :

En date du :

Avec possibilité de déléguer, donne par la présente, pouvoir à Monsieur, Madame : (nom et prénom ou nom de la société) :

Négocier et conclure avec la SCHB un contrat de prestation de :

.....

En foi de quoi, je délivre la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à :, Le

(NOM, QUALITE DU SIGNATAIRE)

(CACHET DE LA SOCIETE)

Société des Ciments de Hamma Bouzlane

- SCHB -

Comité AD - HOC

ANNEXE 9

FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE

Raison sociale :

Nationalité :

Forme juridique de la société :

Capital social :

Adresse du siège social :

Date de création :

Domaine d'activité :

Effectifs :

Résultats financiers (période à définir par la société) :

S. C. H. B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Marchés

Société des Ciments de Hamma Bouziane
- SCHB -
Comité AD - HOC